

PROCES VERBAL
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2023 – 19h00

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Emilie DEGLISE-FAVRE, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Patrice JACQUIER, Alain REGAUDIAT, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Mathieu CICERI, Vincent FROMENT

Excusés : Caroline LEICHT (pouvoir à Emilie ROUGIER), Céline JOLY, Gérard TANTOLIN, Alain FINA

Secrétaire de séance : Sandrine POIGNET

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à la majorité (Mathieu CICERI votant contre), approuve le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'ajourner le point suivant, qui sera soumis à la prochaine séance :

- Suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe et d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et création de trois postes d'agents de maîtrise

Sandrine POIGNET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

VIE ASSOCIATIVE

Proposition de versement d'une subvention exceptionnelle à une association

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'allouer un budget annuel pour les demandes qui arrivent au fil de l'année de la part d'associations extérieures à la commune et dont les causes sont diverses et variées.

En 2022, 800 € avaient ainsi été versés.

Pour 2023, le Conseil Municipal a attribué deux subventions de 200 € chacune, et il soumet une proposition de versement d'une subvention de 200 € à l'association LA SAPAUDIA, dont il rappelle qu'elle participe aux animations du Tour de France afin de faire connaître sa cause.

Sandrine POIGNET indique que la commission VIE ASSOCIATIVE de mars dernier avait décidé qu'une association bénéficiaire d'une subvention exceptionnelle ne pouvait se voir verser une nouvelle aide l'année suivante et elle souhaite que soit respecté l'avis de la commission.

Emilie ROUGIER précise qu'il n'y a pas d'autres demandes cette année et qu'il reste du budget.

Sandrine POIGNET souligne que ce n'est plus de l'exceptionnel si cela est versé chaque année.

Emilie DEGLISE-FAVRE rejoint la séance à 19h10.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : Claude DURAY/Vincent FROMENT/ Emilie DEGLISE-FAVRE – ABSTENTION : Emilie ROUGIER et Caroline LEICHT (pouvoir donné à Emilie ROUGIER) – CONTRE : Noël CADET, Jean RONZATTI, Gérard TANTOLIN, Aurore BERTAUX, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Patrice JACQUIER, Alain REGAUDIAT, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Mathieu CICERI) refuse de verser une subvention de 200 € à LA SAPAUDIA au motif principal que ce ne serait plus une subvention exceptionnelle.

INTERCOMMUNALITE

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle périscolaire de l'école élémentaire à la CA ARLYSERE

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire explicite le projet de reconduction de la mise à disposition des locaux entre la CIAS Arlysère, la commune de Frontenex et l'école élémentaire de Frontenex pour la mise en œuvre du périscolaire du matin et soir à Frontenex.

Il fait part des principaux termes contenus dans cette convention qui définit les modalités de la mise à disposition de la salle périscolaire et la cour de récréation de l'école élémentaire du 1er septembre 2023 au 31 août 2026 :

- Les jours et heures d'utilisation sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h25 à 8h30 et de 16h20 à 18h40 pendant la période scolaire
- Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à environ 30 enfants.
- Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.
- Préalablement à l'utilisation des locaux, le CIAS ARLYSERE reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages résultant des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.
- Le CIAS ARLYSERE reconnaît également avoir pris connaissance des consignes de sécurité et avoir constaté avec le représentant de la commune et de l'Ecole, l'emplacement des dispositions d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation des issues de secours.
- Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, le CIAS ARLYSERE s'engage à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès, à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées et à faire respecter les règles de sécurité aux participants.
- Afin de satisfaire les besoins du CIAS ARLYSERE, d'une part et la commune (entretien, travaux...), d'autre part, il sera possible que ponctuellement, les activités périscolaires se déroulent sur d'autres lieux préalablement définis entre les deux parties.
- Les locaux ainsi que les voies d'accès devront toujours être restitués en parfait état.

Suite à une sollicitation de Laurent VERNAZ, il propose d'ajouter dans la convention qu'elle court du 1er septembre 2023 au 31 août 2026, hors vacances scolaires, mais que pour des raisons organisationnelles, l'accès reste toutefois possible aux agents du CIAS ARLYSERE durant les vacances scolaires.

Alain REGAUDIAT demande l'intérêt pour la Commune.

Claude DURAY indique que c'est pour l'accueil des enfants de notre Commune et que cela est important.

Il précise que c'est le renouvellement d'une convention existante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la CA ARLYSERE.

TRAVAUX

Sécurisation du secteur de la patte d'oie : attribution du marché de travaux à l'entreprise SERTPR

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI rappelle qu'une 1^{ère} consultation des entreprises a été déclarée infructueuse en raison du montant de la seule offre reçue, d'un montant largement supérieur (155 461.02 € TTC) à l'estimation du maître d'œuvre AEDI (112 447.80 € TTC).

Il explique que suite à la nouvelle consultation lancée le 1^{er} juin pour les travaux de sécurisation du secteur de la patte d'oie, et une ouverture des plis le 30 juin, deux entreprises ont fait une offre (SERTPR et COLAS) quasiment équivalente.

Jean RONZATTI détaille l'analyse effectuée par le maître d'œuvre et après une négociation technique et financière engagée avec les deux soumissionnaires, il est proposé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SERTPR pour un montant de 99 981 € HT soit 119 977.20€ TTC.

Elle s'est engagée à effectuer ces travaux en 10 jours ouvrés hors intempéries, avec un achèvement demandé par la Commune au 18 août 2023.

Laurent VERNAZ demande si des pénalités sont prévues en cas de retard et si l'entreprise est en congés cet été.

Jean RONZATTI indique que cela n'est pas spécialement prévu et que l'entreprise ne ferme pas durant la période estivale.

A la majorité, (Patrice JACQUIER votant contre), le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise SERTPR pour ces travaux de sécurisation de la patte d'oie pour un montant de 99 981 € HT soit 119 977.20€ TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce marché

Emilie ROUGIER demande si ce mini-giratoire sera franchissable.

Claude DURAY lui répond positivement.

Stéphane PERRIER demande les modalités de circulation.

Jean RONZATTI indique qu'une partie de la rue Pillet sera fermée et qu'une déviation sera mise en place par la rue de Barral.

Travaux divers

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI fait part des derniers travaux en cours ou des opérations en projet.

- Pour le projet de rénovation des courts de tennis, une société réalisant de la résine est venue sur site pour affiner son devis. D'autres entreprises seront sollicitées sur la même base.
- Aménagement de la cour de l'école : une réunion avec l'entreprise SERTPR a permis de caler l'intervention pour la pose de la nouvelle clôture, à compter du 12 juillet.
Les services techniques démarreront les travaux annexes (abaissement de la clôture actuelle, rénovation de la peinture...) courant semaine prochaine.
- Un trou s'est créé dans la voirie de la rue des Grands Champs et sera rebouché par les services techniques
- Un problème d'eaux usées dans le lotissement « Le Pré la Dame » a été détecté et sera évoqué avec ARLYSERE

ANIMATION

Préparatifs de la soirée festive (feu d'artifice, bal...) du 15 juillet 2023

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER évoque l'organisation de la soirée festive du 15 juillet 2023 avec un feu d'artifice tiré par la société EURODISTRIBUTION, un bal (J. SIBUET) et une partie restauration gérée par deux associations, le Frontenex Basket Club et le Club de foot (ASHCS). Un service de sécurité est prévu de 21h00 à 01h00.

Un parking provisoire sera créé dans le champ au-dessus des services techniques.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Une rencontre aura lieu le 10 juillet entre le Maire et le 1^{er} adjoint et l'association contre les nuisances de l'aérodrome. Le projet de charte avance mais l'association est opposée à certaines clauses.
Emilie DEGLISE-FAVRE demande quels sont les moyens de faire respecter les survols.
Claude DURAY indique que la charte est un moyen d'y parvenir, ainsi que le système mis en place dans le cadre de la Délégation de Service Public à une entreprise pour gérer l'aérodrome.
Laurent VERNAZ précise que cette dernière a été créée quand les grandes agglomérations (Annecy, Chambéry...) ont décidé de réduire le nombre de vols autorisés.
- Retour sur les conseils d'écoles de cette fin d'année :
 - Maternelle : 58 élèves sont inscrits à la rentrée prochaine
 - Elémentaire : 111 élèves inscrits à ce jour avec des projets (création d'un livre...), des sorties (escalade, patinoire...). La Commune a été remerciée pour son aide financière sur les projets de l'année qui s'est achevée.
- Une rencontre a eu lieu cette semaine avec le notaire en charge de la succession de la famille DUVOISSET afin d'évoquer certains terrains sur la commune (rue du Boulodrome, rue du Clos de la Prairie...).
- La CA ARLYSERE a été saisie concernant des problèmes d'odeurs dans le canal situé dans la ZI n°3 et se rejetant dans l'Isère afin de le curer et de voir la provenance de ces désagréments. Une intervention est programmée en juillet.
- Un devis a été validé au bureau d'études PHOENIX ENERGIE pour une étude acoustique du préau de l'école élémentaire (900 € TTC)
- Pour le dossier de pose des panneaux photovoltaïques, l'étude de structure est en cours (SKY INGIENERIE pour 6 360 € TTC) et selon les résultats, un devis sera validé à PHOENIX ENERGIE pour l'établissement d'un avant-projet (2 640 € TTC)

- Le food-truck qui s'est installé le vendredi midi sur le marché a été autorisé à venir également le dimanche soir
- Concernant le Pré René, il est proposé de reprendre en charge les coûts de fonctionnement de l'éclairage public (abonnement et consommation) sous réserve que les copropriétaires prennent en charge le remplacement des luminaires en LED. Le coût pour la Commune sera entre 150 et 200 € annuels.
- Une session de formation des élus à la "gestion des incivilités" et aux Violences a eu lieu cette semaine et il est à noter qu'une fiche de sécurisation des interventions et de protection (SIP) permet aux élus, qui doivent en faire la démarche, de s'inscrire dans un fichier géré par la gendarmerie et d'être immédiatement identifié en tant que tel s'il est fait appel au 17.
Noël CADET précise que les administrés sont incités à se servir du dispositif « Opération Tranquillité Vacances » mis en place par la gendarmerie en cas de départ en vacances (surveillance des habitations).
- Le permis de construire pour la restructuration du collège a été déposé cette semaine avec un démarrage prévisionnel des travaux à l'été 2024
- Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et sur demande conjointe avec la Commune de Tournon, le cabinet ASTERISQUES a fait un devis pour la réalisation d'un exercice PCS intercommunal avec des actions de terrain, d'un montant de 3 270 €. Il est proposé de le valider pour une réalisation de cet exercice sur la thématique d'un débordement du ruisseau de Verrens, ce que le Conseil Municipal valide.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

CA ARLYSERE

Claude DURAY indique avoir interpellé ARLYSERE sur les chiffres ressortis de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) car il estime que FRONTENEX se fait flouer par rapport à d'autres communes.

Noël CADET pense que cela doit permettre se questionner également sur le devenir du terrain de football et son usage, car aujourd'hui, il est plus entretenu que par ARLYSERE. Des terrains sont aussi disponibles sur d'autres communes pour accueillir certaines activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h50.

La date du prochain Conseil Municipal est proposée au 8 septembre 2023 à 19h00 (à confirmer)

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Sandrine POIGNET

**Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation
définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**